

Pour publication immédiate
Le 25 juin 2010

**Les autorités en valeurs mobilières du Canada proposent des modifications
aux règlements sur les organismes de placement collectif**

Toronto – Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont publié aujourd’hui pour consultation des projets de règlements modifiant le *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* et certains règlements connexes. Il s’agit de la première phase de la modernisation de la réglementation des produits des fonds d’investissement.

Les modifications proposées s’inscrivent dans un projet d’actualisation de la réglementation des organismes de placement collectif (OPC), dont les produits ont évolué au cours des dernières années. Elles ont notamment les objectifs suivants :

- codifier les dispenses d’obligations réglementaires qui ont été fréquemment accordées à certains OPC, dont les OPC cotés.
- créer de nouvelles obligations pour les OPC marché monétaire.

« Ces modifications sont destinées à simplifier les processus et à réduire les coûts de la conformité réglementaire pour les nouveaux OPC et les OPC existants », a déclaré Jean St-Gelais, président des ACVM et président-directeur général de l’Autorité des marchés financiers du Québec. « Il s’agit d’une première étape importante de la démarche entreprise par les ACVM en vue de moderniser la réglementation des OPC. »

Les projets de règlements modifiant le *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* et les règlements connexes, dont le *Règlement 81-106 sur l’information continue des fonds d’investissement*, et l’avis de consultation sont affichés sur le site Web de divers membres des ACVM. La consultation prendra fin le 24 septembre 2010.

La deuxième phase du projet de modernisation devrait porter sur les obligations des fonds d’investissement non traditionnels, comme les OPC cotés, ainsi que sur la mise à jour des obligations actuelles des OPC.

Les ACVM sont le conseil composé des autorités provinciales et territoriales en valeurs mobilières. Elles coordonnent et harmonisent la réglementation des marchés des capitaux du Canada.

Renseignements :

Sylvain Théberge
Autorité des marchés financiers
514-940-2176

Mark Dickey
Alberta Securities Commission
403-297-4481

Ainsley Cunningham
Commission des valeurs mobilières
du Manitoba
204-945-4733

Natalie MacLellan
Nova Scotia Securities Commission
902-424-8586

Janice Callbeck
PEI Securities Office
Office of the Attorney General
902-368-6288

Fred Pretorius
Registraire des valeurs mobilières
Yukon
867-667-5225

Donn MacDougall
Bureau des valeurs mobilières
Territoires du Nord-Ouest
867-920-8984

Theresa Ebden
Commission des valeurs mobilières de
l'Ontario
416-593-8307

Brenda Lea Brown
British Columbia Securities Commission
604-899-6554

Wendy Connors-Beckett
Commission des valeurs mobilières
du Nouveau-Brunswick
506-643-7745

Barbara Shourounis
Saskatchewan Financial Services Commission
306-787-5842

Doug Connolly
Financial Services Regulation Div.
Terre-Neuve-et-Labrador
709-729-2594

Louis Arki
Bureau des valeurs mobilières
Nunavut
867-975-6587